

AVIS ANNONÇANT LE DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2020

AVIS PUBLIC est donné que, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), le trésorier de la municipalité déposera le rapport financier consolidé et le rapport du vérificateur dressé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020, au cours de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le mardi 18 mai 2021, à compter de 19 h 30 au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Fait à la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,

Ce 12 mai 2021

La greffière,
Marie-Josée Couture, avocate
www.VSAD.ca